



CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 18 juin 2025

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 16 juin 2025

Présidence : Massimo Gili

Préavis n°33-2025 - Demande de crédit de CHF 90'000.- TTC destiné à financer la création de 2 nouvelles chambres de visite et le chemisage des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de la route d'Arnex

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver les travaux pour la création de 2 nouvelles chambres de visite et le chemisage des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long de la route d'Arnex ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de CHF 90'000.- TTC.

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

Le Président

Massimo Gili



La Secrétaire

Caroline Otto

Avis affiché au pilier public du 19 au 28 juin 2025

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 (LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 al. 2 et 3). »